



INSCRIPTION, 2017-2018

Atelier dessin-peinture

Coordonnées de l'élève

NOM : Prénom : Date de naissance.....

MERCREDI 10h30-12h 14h-15h30 15h45-17h15

Pour les jeunes: possibilité de venir aux cours adultes: mercredi 18h jeudi 17h15 ou 19h30

Tarif 150€ fournitures comprises. Règlement par chèque à l'ordre de ALJ

(possibilité de régler en trois chèques (encaissements en Octobre 2017, Février et Mai 2018))

Autorisation de sortie après le cours:

Nom et prénom du représentant légal.....

Adresse.....

Téléphone..... e-mail.....

Autorise mon (mes) enfant (s).....

à rentrer seul (s) chez lui (elle) (eux).

à rentrer avec les personnes habilités à récupérer l'enfant à la fin du cours:

.....
.....
.....

Droit à la diffusion de l'image: Autorise N'autorise pas

Déclare pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation, j'autorise l'association Atelier du Moulin/ dessin-peinture :

à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de la personne sus nommée, à titre gracieux, sur les moyens de communication de l'association. L'utilisation de son image doit être liée à l'activité de l'atelier, touristique ou associative de la structure et ne pas être dégradante à son égard.

En conséquence, je garantis contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion. Cette autorisation est accordée pour une durée de 1 an à compter de la signature des présentes, et devra impérativement être renouvelée tous les ans.

Fait à Rocheservière le :

« Lu et approuvé »

Signature

Règlement intérieur de l'Atelier du Moulin

Article 1

L'atelier du Moulin est une section de l'ALJ association loisirs jeunesse de Rocheservière

Les cours ont lieu de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires

Le bureau se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des inscriptions

Article 2

Pour les nouveaux adhérents, les deux premiers cours sont gratuits

L'engagement se fait à l'année.

La cotisation est payée au moment de l'inscription.

Possibilité de régler sous forme de 3 chèques qui seront encaissés en novembre, février et mai.

Article 3

Par principe, la cotisation ne peut être remboursée

Pour les absences de courte durée, les cours peuvent être rattrapés sur un horaire différent après accord avec le professeur.

Article 4

L'atelier a lieu dans des locaux intercommunaux mis gracieusement à notre disposition.

Il appartient à chacun de participer à leur entretien (salle et réserve)

Article 5

L'atelier se déroule dans une ambiance conviviale et le respect entre les adhérents est de mise.

Le bureau se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement

Le bureau